

Image not found or type unknown



Clause de non concurrence bancaire

Par **titou407**, le **12/07/2010 à 21:01**

Bonjour, j'ai démissionné le 19/04 de la banque pour laquelle j'officialisais en tant que directeur de centre expert (marché pro , particuliers) et je travaille dans une autre banque qui fait partie du même groupe mais mon ancien employeur actionne la clause de non concurrence car me trouve à 40kms alors que la clause prévoit 50kms- une clause de non concurrence peut elle être actionnée au sein d'un même groupe - ma banque ancienne : caisse d'épargne - la nouvelle : la banque populaire toutes deux font partie du groupe BPCE - que dois je faire et puis je agir ??